

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 884

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« L'Organisation des Nations unies étant la seule organisation universelle reconnaissant l'égalité entre États et entre peuples, elle reste la seule instance légitime à œuvrer à la sécurité collective. Pourtant, elle est sapée de l'intérieur, par des manques financiers qui la rendent dépendante du bon vouloir de sociétés privées « partenaires », et de l'extérieur, par les superpuissances qui s'affranchissent du droit international. Les conflictualités de tout types doivent y être mises en discussion et réglées avant de dégénérer en guerres. C'est dans le cadre de l'Organisation des Nations unies que nous devons travailler à l'interdiction des Systèmes d'armes létales autonomes, la régulation des usages de l'intelligence artificielle ou la lutte contre le mercenariat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'inclure une réflexion sur le rôle de l'ONU.

En effet, le projet de LPM 2023-2030 présenté par le gouvernement fait l'impasse sur la question du rôle de l'ONU face à l'intensification des conflits dans le monde.